

J. Monfr de Volle

Monsieur de Volle. Par une Lettre du 14. Juy de ce mois par vous est
 a esté de venir les particularitez y contenues est mesme qu'au
 Reduit les Remmes de tout le monde me font que le Sr. de
 domine se prout que les affaires sont ton siens, malcoment a quoy
 ainsi tous les bons devoirs par vous desquels vous faires et
 en quelz de ma sœur qu'auq. mesme alai proye vous contraindre
 seroient de avantoy. Ce me sera plaisir que le plus tost que
 se se pourra me donner tout ample adre du surco de vous faire
 Et si u'auq. surco de bien les pouldes qu'auq. en donne vous
 par deluy de domine, vray a ce que au plus tost vous y s'ayez
 pouldes de quelq. bon quantite. En semblé de toutes autres
 necessitez s'oloy que la commodité se domine. En quoy pour fu
 de ne se de suppléer dire vous donne.

Monsieur de Volle. Je fait bon fere les langues. Une. Et finit a
 des. n. xxij. d'april. 1575.